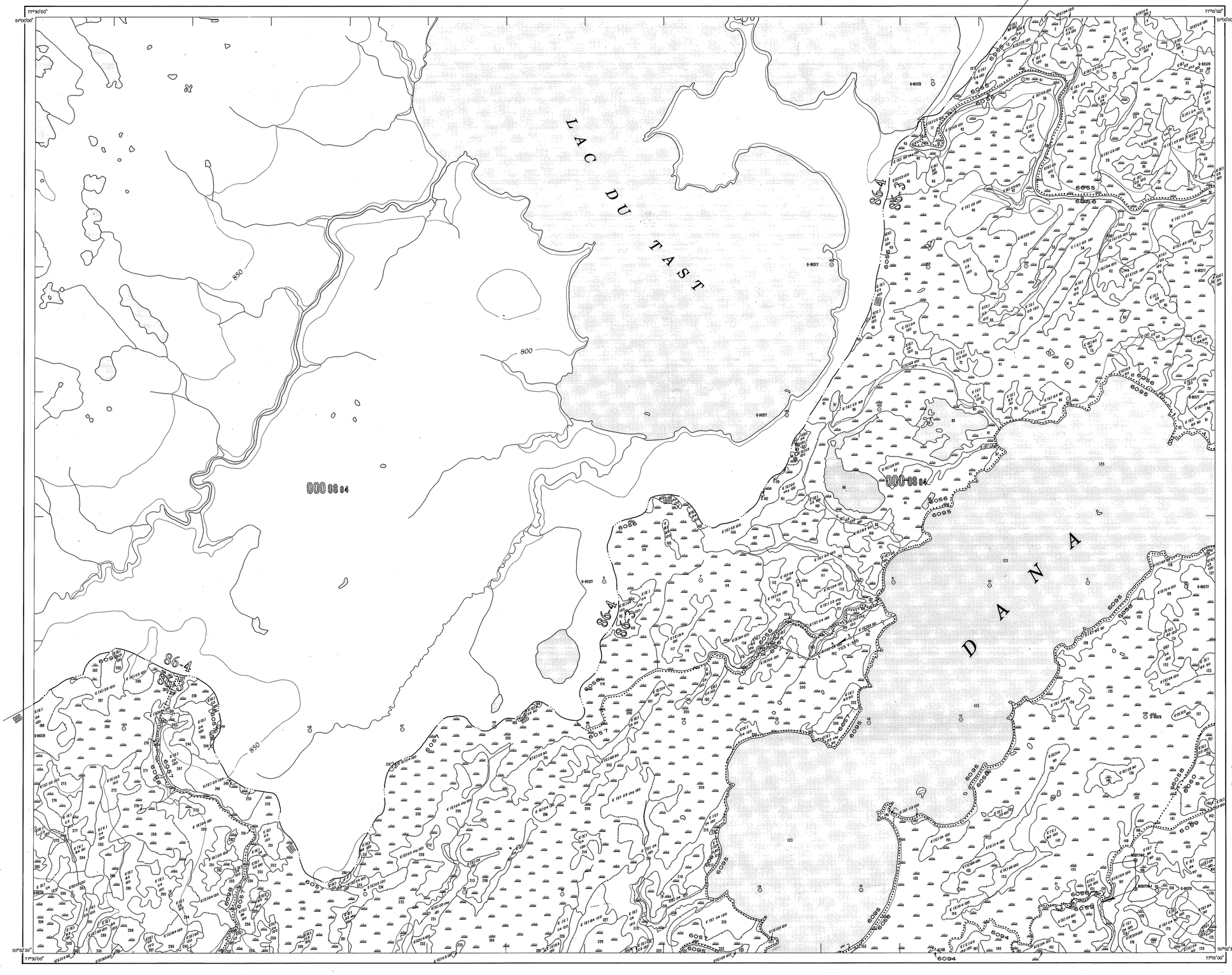

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — , bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de porcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — (épinette blanche)	R (E)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (EE)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)
— — à pin rouge	R (PR)
— — à pin blanc	R (PB)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à pruche	R (Pr)
— — à mélèze	R (Mel)
— — (plantation)	R p
Pessière	E
— — (épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portie résineuse)	E (E)
— — à thuya (cèdre)	E (C)
— — à mélèze	E (Mel)
— — à pruche	E (Pr)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)
— — à pin rouge	E (PR)
— — à pin gris	E (PG)
— — à épinette noire	E (EN)
— — (plantation d'épinette blanche)	E p E
— — (plantation d'épinette de Norvège)	E p E
— — (plantation d'épinette noire)	E p E
— — (plantation d'épinette rouge)	E p E
Sapinière	S
— — (le sapin est/ou l'épin blanche occupant plus de 75% de la portie résineuse)	S (S)
— — à thuya (cèdre)	S (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	S (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	S (PB)
— — à pin rouge	S (PR)
— — à pin gris	S (PG)
— — à mélèze	S (Mel)
— — (plantation de sapin baumier)	Sab p
Pinède à pin blanc	Pb
— — — avec pin rouge	Pb(PR)
— — — et/ou sapin (le sapin occupant plus de 75% de la portie résineuse)	Pb(Sb)
— — — avec thuya (cèdre)	Pb (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pb (E)
— — — avec mélèze	Pb (Mel)
— — — avec pin gris	Pb (PG)
— — — avec pruche	Pb (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pb (S)
— — — (plantation)	Pb p
Pinède à pin gris	Pg
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pg (Pg)
— — — avec thuya (cèdre)	Pg (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	Pg (E)
— — — avec mélèze	Pg (Mel)
— — — avec pin rouge	Pg (PR)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	Pg (PB)
— — — avec pruche	Pg (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	Pg (S)
— — — (plantation)	Pg p
— — — Plantation de pin sylvestre	Pg p
Cédrière	C
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	C (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)
— — à mélèze	C (Mel)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	C (PB)
— — à pin gris	C (PG)
— — à pruche	C (Pr)
— — à sapin et/ou épinette blanche	C (S)
— — (plantation de thuya)	C p
Pruchière	Pr
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Pr (Pr)
— — à thuya (cèdre)	Pr (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pr (E)
— — à mélèze	Pr (Mel)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	Pr (PB)
— — à pin rouge	Pr (PR)
— — à pin gris	Pr (PG)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Pr (S)
— — (plantation)	Pr p
Mélèzin	Mel
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	Mel (Mel)
— — à thuya (cèdre)	Mel (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	Mel (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	Mel (PB)
— — à pin rouge	Mel(PR)
— — à pin gris	Mel(PG)
— — à pruche	Mel(Pr)
— — à sapin et/ou épinette blanche	Mel(S)
— — (plantation de mélèze européen)	Mel p
— — (plantation de mélèze japonais)	Mel p
— — (plantation de mélèze laricin)	Mel p

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

	Feuillus dominant	Résineux dominant
Feuillus d'essences intolérantes avec pin gris	F1 Pg	F1 Pg(F)
— — — — — avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb(F)
— — — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (F)
— — — — — avec résineux	F1 R	F1 R (F)
— — — — — avec sapin	F1 S	F1 S (F)
Bouleaux blancs et/ou bouleaux noirs ou rouge	Bb S	Bb S (F)
— — — avec épinette noire ou rouge	Bb E	Bb E (F)
— — — avec pin gris	Bb PG	Bb PG(F)
— — — avec pin blanc	Bb PB	Bb PB (F)
— — — avec pin rouge	Bb PR	Bb PR (F)
— — — avec résineux	Bb R	Bb R (F)
Bouleaux à bouleaux jaunes avec résineux	F1 Rb	F1 Rb(F)
Feuillus d'essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb	F1 Pb (R)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr	F1 Pr (R)
Peuplieres avec sapin	Pe S	Pe S (F)
— — avec pin gris	Pe PG	Pe PG (F)
— — avec pin blanc	Pe PB	Pe PB (F)
— — avec pin rouge	Pe PR	Pe PR (F)
— — avec épinette noire ou rouge	Pe E	Pe E (F)
— — avec résineux	Pe R	Pe R (F)
Chênaies avec résineux	Ch R	Ch R (F)
Érablières résineuses	Er R	Er R (F)
Mélangés à feuillus tolérants	M Pr	M Pr (F)
— — — sur station humide	M Pr h	M Pr (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences intolérantes	F1
— — d'essences tolérantes	F2
— — sur station humide	F p
— — (plantation)	F p
Bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Bb
— — à bouleaux jaunes	Pb(Rb)
Peuplieres	Pe
Peuplier rouge	Pr
Érablière	Er
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Er Bb
— — à bouleaux jaunes	Er Rb
— — à peupliers	Er Pe
— — à peuplier rouge	Er Pr
— — à feuillus d'essences intolérantes	Er F1
Plantation d'érable à sucre	Er S p
— — de bouleau jaune	Rb p
— — de peuplier	Pe p
— — de peuplier hybride	Pe H p
— — de frêne d'amérique	Fr Am

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec	Ic
Dénudé et semi-dénudé humide	Ih
Aulnaie	I

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)	A
Ligne de transport d'énergie (emprise)	
Terrain agricole	Ag
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.	

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe totale en bandes	cb
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épidémie légère	cs
Chablis partiel	chp
Épidémie légère	sp
Shulte partiel	Sp

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et épinette blanche vivantes: 10-50 % ; 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale	cr
Chablis	ch
Chablis total	chr
Épidémie sévère	er
Friche	fr
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE — CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE — CLASSES	
10 (ans) =	0-20 ans	70-30 (ans)	30-70 (ans)
30 =	21-30 =	70-50 =	50-80 =
50 =	31-40 =	100-50 =	50-80 =
70 =	41-60 =	100-50 =	50-80 =
90 =	61-80 =	100-50 =	50-80 =
120 =	81 et plus	100-70 =	70-120 =

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune inéquienne	Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges entre 0 et 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 60 ans.
Vieux inéquienne	Peuplé à dominance de feuil. tolérants, majorité des tiges vertes de 90 ans. Autres peuplements, majorité des tiges sèches et plus de 60 ans.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR		22m 1	17m 2	12m 3	7m 4	3m 5	4m 6
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	P
Forte	61 à 90 %	T
Abrupte	91 à 120 %	A
Supérieure	supérieure à 120 %	S

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. (GROUPE PORIER, THÉRIAULT & ASSOC.)
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR : BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S E C 03 02 ⊖ 8 — densité
— hauteur
— essence de pente
— classe d'âge
— perturbation
— classe de hauteur
— classe de densité
— sous group. d'essences
— groupement d'essences

R C C 0 E 0 D 1 — classe de pente
— classes d'âge
— année de l'origine
— origine
— classe de hauteur
— classe de densité
— type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative — 8
Unité de gestion — 86
Unité d'aménagement — 3*
Unité de sondage — S
000 08 04
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique — 404 02
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité — 98400
Division de recensement — 1
Municipalité
Cadastre
Parcelle — 6058*
Région écologique — 12 G
Municipalité régionale de comté

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière : Photographie aérienne : 1986
Année de publication : 1987
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /11/86
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-N-4	32-N-3	32-N-2	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-K-13	32-K-14	32-K-15	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
32-K-12	32-K-11	32-K-10	

32 K/14 N. O.